

**INSTITUT
UNIVERSITAIRE
EN DÉFICIENCE
INTELLECTUELLE
ET EN TROUBLE
DU SPECTRE
DE L'AUTISME**



UNE COMMUNAUTÉ
pour des **TECHNOLOGIES INCLUSIVES**

PLAN D'ACTION QUINQUENNAL POUR DES TECHNOLOGIES INCLUSIVES 2017-2022

#PTI2022

**les
Collections**
DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE
EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE
ET EN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME

 Centre de
partage d'expertise
en intervention **technoclinique**

Québec 

**INSTITUT
UNIVERSITAIRE
EN DÉFICIENCE
INTELLECTUELLE
ET EN TROUBLE
DU SPECTRE
DE L'AUTISME**

Comité d'experts

Dany Lussier-Desrochers, *président du Comité d'experts*, professeur au Département de psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières, directeur général du CPEITC, chercheur de l'Institut universitaire en DI et en TSA

Rénauld Lemieux, directeur général adjoint des orientations et architectures au ministère de la Santé et des Services sociaux

Daniel Brouillette, directeur des ressources informationnelles au CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Jocelyn Maclure, président de la Commission de l'éthique en science et en technologie, professeur de philosophie de l'Université Laval

Marie-Ève Dupont, doctorante en psychoéducation à l'UQTR et coordonnatrice du CPEITC

Marlène Galdin, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Lyne Girard, directrice générale adjointe aux programmes sociaux et réadaptation et directrice du programme en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, déficience physique (DI-TSA-DP) au CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Yves Lachapelle, professeur titulaire au Département de psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières

Lucie Lemire, agente d'information, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Carl Morneau, Membre du Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain (MPDAQM) et représentant du milieu communautaire pour les personnes présentant une DI

Marie-Pier Thiffault, usagère présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA)

Comité de travail

Dany Lussier-Desrochers, *président du Comité de travail*, professeur au Département de psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières, directeur général du CPEITC, chercheur de l'Institut universitaire en DI et en TSA

Vânia Aguiar, présidente et fondatrice de la Fondation Les Petits Rois

Daniel Brouillette, directeur général des radios de Cogeco en Mauricie à Cogecomédia

Pascale Castonguay, responsable des élèves ayant un TSA ou une DI, responsable du déploiement du Programme éducatif CAPS au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires

Dominic Cliche, conseiller en éthique à la Commission de l'éthique en sciences et technologies

Julie Caron, conseillère à l'évaluation et à la recherche, Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en œuvre de la Loi de l'Office des personnes handicapées du Québec

Nadine Côté, coordonnatrice de la planification, de la performance et de l'amélioration continue au CIUSSS MCQ, Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique

Claude L. Normand, professeure au département de psychoéducation de l'Université du Québec en Outaouais

Gabriel Provencher, administrateur et directeur du développement logiciel et du soutien technique au Regroupement pour la Trisomie 21 et Intello Technologies

Anik Larose, directrice générale à l'Association du Québec pour l'intégration sociale

Annie Martineau, Business & Marketing Queen, Mirum Studio

Révision

Joanie Rousseau
Agente administrative, CIUSSS MCQ

Soutien à l'édition

Valérie Godin-Tremblay,
Doctorante en psychoéducation à l'UQTR et coordonnatrice du CPEITC

Amélie Guilbert,
Adjointe à la direction, CIUSSS MCQ

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quel que procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielle, est interdite sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, est permise à condition d'en mentionner la source.

Il est recommandé de citer le document de cette façon :
Plan d'action quinquennal pour des technologies inclusives 2017-2022 PTI2022 (2017). CIUSSS MCQ, Institut universitaire en DI et en TSA, et CPEITC. Trois-Rivières, QC : Collections de l'Institut universitaire en DI et en TSA, 2017; xxx p. 36

Afin de faciliter la lecture du document, un seul genre est utilisé et désigne tant le féminin que le masculin.

© CIUSSS MCQ

Dépôt légal : ISBN : 978-2-550-78702-0

Mot de M. Beaumont

Lors du 15^e Rendez-vous de l'Institut universitaire en déficience intellectuelle (DI) et en trouble du spectre de l'autisme (TSA) du 16 juin dernier, la *Charte pour des technologies inclusives* a été créée. Pour soutenir et concrétiser les dix recommandations de cette charte, il a été prévu d'élaborer un Plan d'action quinquennal pour des technologies inclusives nommé #PTI2022, pour identifier les actions à entreprendre pour chacune des recommandations ainsi que les indicateurs à mesurer afin de réaliser un suivi de l'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA.

L'Institut universitaire en DI et en TSA, rattaché au CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec et affilié à l'Université du Québec à Trois-Rivières, a délégué M. Dany Lussier-Desrochers pour mener à bien ces travaux, notamment pour :

- Constituer, coordonner, présider et animer le groupe de travail mis à contribution pour développer un Plan d'action quinquennal pour des technologies inclusives #PTI2022, à partir des réflexions issues des groupes de discussions réalisés lors de la Journée technoclinique du 15^e Rendez-vous de l'IU en DI et en TSA du 16 juin 2016.
- Présider, coordonner et animer le Comité d'experts dont le mandat a été d'éclairer le Plan d'action quinquennal pour des technologies inclusives #PTI2022. Ce comité est composé des mêmes membres que lors du 15^e Rendez-vous de l'IU en DI et en TSA.

Nous tenons à remercier M. Lussier-Desrochers pour son implication et sa contribution dans la coordination des activités de concertation menant à l'élaboration du présent Plan d'action.

Sous le suivi du Centre de partage d'expertise en intervention technoclinique (CPEITC), ce plan s'actualisera au courant des cinq prochaines années.

Table des matières

Mot de M. Beaumont.....	iii
Liste des acronymes et des sigles	6
Lexique	7
Accessibilité universelle	7
Autodétermination.....	7
Centre de partage d'expertise en intervention technoclinique (CPEITC)	7
Comité technoclinique.....	7
Conseiller technoclinique	7
Exclusion numérique.....	8
Fossé numérique	8
Guide de pratique	8
Intervention technoclinique.....	8
Inclusion numérique	8
Qualité de vie	8
Modèle d'accompagnement Produit-Public-Structure (MAP ² S)	8
Partie prenante	9
Responsable des technologies de l'information.....	9
Technologies de l'information.....	9
Technologies de l'information et de la communication	9
Technologies numériques	9
Transfert des connaissances	10
Utilisateurs partenaires	10
Mise en contexte.....	11
Développement de la Charte pour des technologies inclusives (#PTI2016) et du Plan d'action 2017-2022 pour des technologies inclusives (#PTI2022)	12
Format privilégié pour la présentation du Plan d'action 2017-2022 pour des technologies inclusives (#PTI2022).....	18
Les suites du Plan d'action 2017-2022 pour des technologies inclusives (#PTI2022)	18
Plan d'action 2017-2022 pour des technologies inclusives (#PTI2022)	20
Appendice A. Charte pour des technologies inclusives (#CTI2016)	33

Liste des tableaux et figures

Figure 4.1	9
Tableau 1.....	14
Tableau 2.....	15
Tableau 3.....	16
Tableau 4.....	17
Tableau 5.....	19

Liste des acronymes et des sigles

#CTI2016	Charte pour des technologies inclusives
#PTI2022	Plan d'action 2017-2022 pour des technologies inclusives
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CPEITC	Centre de partage d'expertise en intervention technoclinique
DI	Déficiência intellectuelle
DP	Déficiência physique
INESSS	Institut national d'expertise en santé et services sociaux
IUDITSA	Institut universitaire en déficiência intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme
MAP ² S	Modèle d'accompagnement Produit-Public-Structure
MEES MESI MSSS MTESS MTQ	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation Ministère de la Santé et des Services sociaux Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des Transports
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
RÉCIT	Réseau pour le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies
TSA	Trouble du spectre de l'autisme

Lexique

Afin d'orienter le lecteur dans la consultation du plan d'action, le lexique suivant définit certains termes utilisés dans le *Plan d'action 2017-2022 pour des technologies inclusives - #PTI2022*.

Accessibilité universelle

« L'accessibilité universelle est le caractère d'un produit, procédé, service, environnement ou de l'information qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents » (Rocque, Langevin, Chalgouhmi et Gorayeb, 2011).

Autodétermination

« Habiletés et attitudes nécessaires chez une personne lui permettant d'agir directement sur sa vie en exerçant librement des choix non influencés par des agents externes indus » (Wehmeyer et Sands, 1996, p. 24). Cette définition s'inscrit dans le cadre du modèle conceptuel fonctionnel de l'autodétermination, où il est spécifié qu'un comportement est autodéterminé seulement si : 1) la personne agit de manière autonome ; 2) le comportement est autorégulé ; 3) la personne agit avec *empowerment* psychologique ; 4) elle agit de manière autoréalisée.

Centre de partage d'expertise en intervention technoclinique (CPEITC)

Le Centre de partage d'expertise en intervention technoclinique (CPEITC), destiné aux programmes spécialisés en DI et TSA de CISSS et CIUSSS québécois, a pour mission première de favoriser le transfert et l'utilisation des connaissances scientifiques en matière d'intervention technologique afin d'améliorer la qualité de vie et la participation sociale des personnes présentant une DI ou un TSA. Sa mission se réalise en favorisant le développement de l'expertise de chacun des 12 programmes spécialisés en DI et TSA de CISSS et CIUSSS québécois partenaires, et ce, afin de favoriser l'autonomie de chacun des établissements (CPEITC, 2017).

Comité technoclinique

Le comité technoclinique a pour mandat de coordonner le déploiement du projet technoclinique dans les programmes spécialisés en DI et en TSA des CISSS et CIUSSS. Ce comité regroupe généralement des acteurs dans les trois dimensions du MAP2S (clinique, technologique, gestion). Concrètement, trois mandats sont confiés au comité technoclinique : 1) planification du projet technoclinique ; 2) soutien à la réalisation des projets et résolution des problèmes ; 3) évaluation et diffusion des succès (Lussier-Desrochers, Caouette et Godin-Tremblay, 2017).

Conseiller technoclinique

Le conseiller technoclinique agit comme un intermédiaire (ou traducteur) entre l'ensemble des parties prenantes du projet de déploiement technoclinique dans les programmes spécialisés en DI et TSA des CISSS et CIUSSS. Cette personne a pour principal mandat d'accompagner le processus et de mobiliser les acteurs. C'est généralement le conseiller technoclinique qui planifiera et animera les rencontres du comité technoclinique. Cette personne s'assure de la concrétisation de la vision et de la réalisation des projets technocliniques prévus dans les organisations (Lussier-Desrochers, Caouette et Godin-Tremblay, 2017).

Exclusion numérique

Forme d'exclusion sociale résultant d'un déséquilibre entre les demandes de la société du numérique (facteur environnemental) et les capacités de la personne (facteurs personnels) (Lussier-Desrochers et al., 2016, p.7).

Fossé numérique

Écart entre une personne ou un groupe de personnes (ex. : personnes présentant une DI ou un TSA) et les citoyens connectés. Cet écart se traduit par un sentiment d'exclusion nommé « *fracture numérique* »

Guide de pratique

« Recommandations élaborées de façon systématique et transparente, par et pour les parties prenantes d'une intervention en services sociaux. Ces recommandations sont fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles et appuyées sur des données contextuelles ainsi que sur le savoir d'experts, notamment les chercheurs, les gestionnaires, les intervenants, les usagers et leurs proches. Elles sont présentées dans un format clair et concis, pour soutenir la prise de décision et orienter la pratique des parties prenantes. » (INESSS, 2012, p.52).

Intervention technoclinique

« Modalité d'intervention utilisant les technologies numériques dans une visée d'adaptation ou de réadaptation auprès des personnes présentant des déficiences ou des incapacités » (Lussier-Desrochers, 2016, p.14).

Inclusion numérique

Forme d'inclusion sociale résultant d'un équilibre entre les demandes de la société du numérique (facteur environnemental) et les capacités de la personne (facteurs personnels).

Qualité de vie

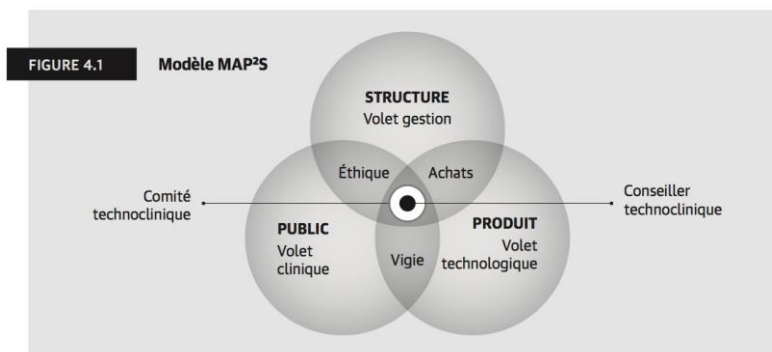
« La perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement » (OMS, 1994).

Modèle d'accompagnement Produit-Public-Structure (MAP²S)

« Le modèle MAP²S et la structure d'intervention qu'il propose s'appuient sur le principe qu'un déploiement technoclinique réussi nécessite la prise en compte simultanée de trois dimensions essentielles (clinique, gestion et technologique) (Lussier-Desrochers, Caouette et Hamel, 2013). Ces dimensions interreliées produisent également des secteurs de confluence précisant trois nouvelles sous-dimensions (principe éthique, achat de technologie, vigie technologique). Au centre se retrouve la mise en place d'un mécanisme de coordination (comité technoclinique et conseiller technoclinique) » (Lussier-Desrochers, Caouette et Godin-Tremblay, 2017, p. 59).

La figure suivante est généralement utilisée pour présenter le MAP²S.

Figure 4.1



Source. Lussier-Desrochers, D. (sous la dir.) (2017). *Intervention technoclinique dans le secteur des services sociaux. Enjeux cliniques et organisationnels*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.

Partie prenante

Individu ou groupe ayant une responsabilité, un rôle et un impact face aux décisions liées à une activité, une initiative ou un projet réalisés dans la communauté ou dans une organisation et qui peuvent être affectées positivement ou négativement par les retombées.

Responsable des technologies de l'information

Personne qui conçoit, planifie et organise la politique de gestion de l'information d'une entreprise ou d'un organisme, et dont les vastes responsabilités vont au-delà de celles reliées à la direction informatique, même si elles englobent habituellement ces dernières. Note(s) : Les principales responsabilités de ce poste stratégique incluent : l'organisation, la maintenance et la sécurité du système d'information et des systèmes informatiques, la gestion des communications internes et externes, l'implantation des technologies de l'information et la veille stratégique et concurrentielle (Gouvernement du Québec, 2017).

Technologies de l'information

Ensemble des matériels, logiciels et services utilisés pour la collecte, le traitement et la transmission de l'information (OQLF, 2017).

Technologies de l'information et de la communication

Ensemble des technologies issues de la convergence de l'informatique et des techniques évoluées du multimédia et des télécommunications, qui ont permis l'émergence de moyens de communication plus efficaces, en améliorant le traitement, la mise en mémoire, la diffusion et l'échange de l'information (OQLF, 2017).

Technologies numériques

Tous les dispositifs permettant « la production, le stockage et le traitement d'informations sous forme binaire ». Les technologies numériques peuvent être des ordinateurs, des tablettes numériques, des robots, des téléphones intelligents, des appareils d'enregistrement vidéo numériques, etc. (Lussier-Desrochers, 2016 ; Office québécois de la langue française, 2016).

Transfert des connaissances

« Tous les efforts consentis pour améliorer les interventions psychosociales grâce à l'utilisation des connaissances issues des résultats de recherches scientifiques ou des pratiques sociales novatrices dans une perspective d'innovation sociale » (Lord, 2015).

Utilisateurs partenaires

S'appuyant sur le principe de patients partenaires énoncé dans la planification stratégique du MSSS (MSSS, 2017), la notion d'utilisateurs partenaires s'inscrit dans une pratique collaborative et de co-construction impliquant activement l'utilisateur final dans toutes les étapes de développement de technologies numériques. Ce principe et les modalités de collaboration qui en découle reconnaissent, non seulement, les dimensions relatives à l'autodétermination des personnes, mais permettent également de développer des technologies numériques répondant aux besoins et capacités de ces personnes ou d'améliorer les produits existants.

Mise en contexte

Le passage à la société du numérique est véritablement amorcé et plusieurs éléments font foi de la consolidation de cette tendance, par exemple : 1) la place centrale occupée par les réseaux sociaux pour l'établissement de liens entre les individus et la prestation de services de la part des organisations (Entreprises Québec, 2016); 2) le positionnement stratégique d'Internet pour diffuser de l'information aux citoyens, mais aussi comme source de divertissement (CEFRIQ, 2012) et 3) les données statistiques récentes démontrant que les Québécois possèdent en moyenne au moins un ordinateur de table et deux ordinateurs portables à la maison (CEFRIQ, 2016), et que, 90 % qui ont des foyers québécois ont accès à Internet (CEFRIQ, 2016).

Plus spécifiquement pour les personnes en situation de handicap, il semble que les technologies puissent promouvoir une participation citoyenne plus égalitaire (Allard, 2007 ; Jenkins, 2006). Par ailleurs, la politique À part entière reconnaît l'importance de l'accès aux technologies numériques (Gouvernement du Québec, 2009). En ce sens, le développement des technologies inclusives est nécessaire afin de permettre la participation sociale des personnes handicapées.

La littérature scientifique confirme que les actions entreprises, jusqu'ici, pour favoriser une utilisation des technologies par les personnes présentant une DI ou un TSA, ont des effets bénéfiques : développement de compétences scolaires et d'habiletés sociales, meilleure gestion du temps, possibilité de réaliser de nouvelles activités contributives de la vie quotidienne, augmentation de la motivation, diminution de l'anxiété, nouvelles possibilités pour exprimer les préférences, etc. (Burton, Anderson, Prater et Dyches, 2013; Ford et Rabe, 2011; Lachapelle, Lussier-Desrochers, Caouette et Therrien-Bélec, 2011; Mechling et Seid, 2011; Mintz, Branch, March et Lerman, 2012; Näslund et Gardelli, 2013). Ces premières données sont encourageantes et montrent que des interventions technologiques spécifiquement adaptées aux besoins et capacités des personnes présentant une DI ou un TSA peuvent non seulement avoir des effets positifs, mais également soutenir le processus d'inclusion numérique de ces personnes.

Par contre, pour ces personnes, l'utilisation efficace des technologies exige le développement de nouvelles compétences (ex. utilisation de la souris ou de l'écran tactile) ou l'adaptation de l'environnement numérique (ex. utilisation de périphériques adaptés) (Schmidt et Cohen, 2013). Autre élément de complexité, ces personnes doivent quotidiennement interagir avec un environnement numérique commun à l'ensemble des citoyens. Donc, c'est inadapté à leurs besoins (Ayres, Mechling et Sansosti, 2013). Par exemple :

1. les fonctions d'un guichet automatique peuvent être complexes pour certaines de ces personnes;
2. l'instauration d'horaires en temps réel par géolocalisation du transport en commun est intéressante, mais d'aucune utilité si la personne ne possède pas ou ne sait pas utiliser un téléphone intelligent;
3. les nouvelles fonctionnalités des appareils électroménagers les rendent de plus en plus difficiles à opérer;
4. les services gouvernementaux accessibles sur le Web uniquement limitent l'accès à l'information pour les personnes ne pouvant utiliser un ordinateur ou Internet.

Tous ces éléments font en sorte que, depuis quelques années, un fossé s'est graduellement creusé entre les personnes présentant une DI ou un TSA, et les citoyens connectés (Attour et Longhi, 2009 ; Ayres *et al.*, 2013 ; Eveno, 1998). De plus, on observe qu'à l'instar des populations plus pauvres et moins éduquées, une majorité d'entre elles n'est pas en mesure de réaliser une transition harmonieuse vers la société du numérique (Carey, Friedman et Bryen, 2005 ; Wainer, Vieira et Melguizo, 2015 ; Wei, et Hindman, 2011 ; Zawisza, Kamiński, Jakuczun et Gładysz, 2013). Cet écart se traduit plus précisément par un sentiment d'exclusion sociale nommé « fracture ou exclusion

numériques » (Ayres *et al.*, 2013 ; Organisation de coopération et de développement économique [OCDE], 2004).

Bien qu'au cours des dernières années les efforts des acteurs concernés se soient intensifiés pour soutenir l'accès à la société du numérique pour les personnes présentant une DI ou un TSA, ils peinent à suivre les développements rapides de cette société. Ainsi, plusieurs acteurs se sentent dépassés par l'ampleur des actions à entreprendre et militent pour l'identification de cibles précises et le partage d'informations et de connaissances (Lussier-Desrochers, Guyot, Godin-Tremblay et Roux, 2016). Selon Compiègne (2011), cette problématique nécessite une réflexion sociale, politique, éthique et technologique.

Au Québec, dans le secteur de la DI et du TSA, cette réflexion débute à peine et les initiatives et les actions ne permettent pas encore de faire face à cet important raz de marée numérique. Ainsi, si les actions ne sont pas rapidement intensifiées et coordonnées, il est à prévoir que les personnes présentant une DI ou un TSA vivront un recul criant à l'égard de leur intégration à la société du numérique au cours des prochaines années (Braddock *et al.*, 2013). Cette situation va à l'encontre des politiques sociales et ministérielles soulignant l'importance d'assurer une participation pleine et entière dans toutes les dimensions de la vie sociale (FQCRDITED, 2013, Gouvernement du Québec, 2009). Dans la société d'aujourd'hui, l'exclusion numérique constitue un enjeu sur lequel il est impératif d'agir (Ayres *et al.*, 2013). C'est dans ce contexte que s'est développé la *Charte pour des technologies inclusives* (#CTI2016) (Appendice A) et le *Plan d'action 2017-2022 pour des technologies inclusives* - #PTI2022.

Développement de la Charte pour des technologies inclusives (#PTI2016) et du Plan d'action 2017-2022 pour des technologies inclusives (#PTI2022)

En juin 2016, l'Institut universitaire en DI et en TSA, rattaché au CIUSSS MCQ et affilié à l'UQTR, organisait, de concert avec le CPEITC, la 3^e journée technoclinique des Rendez-vous de l'Institut. Cette journée regroupait plus de 150 acteurs qui émettaient dix recommandations afin de favoriser une plus grande participation sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) dans la société du numérique. Cette initiative s'inscrivait en continuité avec les politiques ministérielles et plans d'action actuellement en vigueur. D'ailleurs, le préambule de la Charte, qu'il convient de rappeler ici, campe clairement les assises de cette démarche.

« Plusieurs documents législatifs, dont la politique **À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité** (Gouvernement du Québec, 2009), insistent sur le fait que l'un des grands défis actuels consiste à assurer une société orientée vers une réponse optimale aux besoins essentiels des personnes présentant des déficiences et des incapacités. En quête de solutions novatrices à ces nouveaux défis, la dernière décennie fut teintée d'un intérêt particulier envers les technologies de soutien. Pour les personnes présentant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA), ceci pose le défi d'assurer leur inclusion numérique à tous les niveaux tout en s'assurant de prévenir les abus et agressions dont elles pourraient être victimes en raison de leurs vulnérabilités. Dans ce contexte, il nous apparaît essentiel de poursuivre et de consolider nos efforts collectifs de la manière la plus efficace possible. Pour atteindre cet objectif, il nous faut une vision partagée, des engagements communs et des actions concertées ».

Préambule de la Charte pour des technologies inclusives #CTI2016.

Toutefois, la seule identification de recommandations apparaissait insuffisante aux participants. En effet, lors de la journée technoclinique du 16 juin 2016, Maître Édith Deleury, alors Présidente de la Commission de l'éthique en science et en technologie et Professeure émérite à la Faculté de droit de l'Université Laval, mentionnait l'importance de coordonner l'ensemble des actions des parties

prenantes et de mettre en place des mesures permettant de matérialiser les principes de la Charte pour des technologies inclusives (#CTI2016). C'est dans cette foulée qu'en novembre 2016, le PDG du CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec, M. Martin Beaumont, annonçait la mise en place d'un comité de travail et d'un comité d'experts ayant pour mandat de développer un plan d'action quinquennal précisant les actions à entreprendre pour soutenir la concrétisation des 10 recommandations de la Charte (#CIT2016) et ainsi favoriser l'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA. Les membres de ces comités ont été sélectionnés pour leurs compétences sur l'une ou l'autre des recommandations émises. La complémentarité des connaissances a également constitué un critère dans le choix des membres de ce comité. Le tableau de la page suivante présente les membres de ces deux comités.

Tableau 1

Membres du comité de travail du #PTI2022	
Monsieur Dany Lussier-Desrochers , <i>président du Comité de travail</i> , professeur au Département de psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières, directeur général du CPEITC, chercheur de l'Institut universitaire en DI et en TSA	
Madame Vânia Aguiar , présidente et fondatrice de la Fondation Les Petits Rois	
Monsieur Daniel Brouillette , directeur général des radios de Cogeco en Mauricie à Cogecomédia; Radio Rythme FM 100,1 et 106,9 FM Mauricie	
Madame Pascale Castonguay , responsable des élèves ayant un TSA ou une DI, responsable du déploiement du Programme éducatif CAPS au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires	
Madame Julie Caron , conseillère à l'évaluation et à la recherche, Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en œuvre de la Loi de l'Office des personnes handicapées du Québec	
Monsieur Dominic Cliche , conseiller en éthique à la Commission de l'éthique en sciences et technologies	
Madame Nadine Côté , coordonnatrice de la planification, de la performance et de l'amélioration continue au CIUSSS MCQ, Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique	
Madame Claude L. Normand , professeure au département de psychoéducation de l'Université du Québec en Outaouais	
Monsieur Gabriel Provencher , administrateur et directeur du développement logiciel et du soutien technique au Regroupement pour la Trisomie 21 et Intello Technologies	
Madame Anik Larose , directrice générale à l'Association du Québec pour l'intégration sociale	
Madame Annie Martineau , Business & Marketing Queen, Mirum Studio	

Tableau 2

Membres du comité d'experts du #PTI2022
Monsieur Dany Lussier-Desrochers, <i>président du Comité d'experts</i> , professeur au Département de psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières, directeur général du CPEITC, chercheur de l'Institut universitaire en DI et en TSA
Monsieur Rénaud Lemieux , directeur général adjoint des orientations et architectures au ministère de la Santé et des Services sociaux
Monsieur Daniel Brouillette , directeur des ressources informationnelles au CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Monsieur Jocelyn Maclure , président de la Commission de l'éthique en science et en technologie, professeur de philosophie de l'Université Laval
Madame Marie-Ève Dupont , doctorante en psychoéducation à l'UQTR et coordonnatrice du CPEITC
Madame Marlène Galdin , directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
Madame Lyne Girard , directrice générale adjointe aux programmes sociaux et réadaptation et directrice du programme en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, déficience physique (DI-TSA-DP) au CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Monsieur Yves Lachapelle , professeur titulaire au Département de psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières
Madame Lucie Lemire , agente d'information, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Monsieur Carl Morneau , Membre du Mouvement Personne d'Abord du Québec métropolitain (MPDAQM) et représentant du milieu communautaire pour les personnes présentant une DI
Madame Marie-Pier Thiffeault , usagère présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA)

Présidés par Dany Lussier-Desrochers, les travaux de ces deux comités ont été menés en concertation entre novembre 2016 et mai 2017. Le mandat du comité de travail était de développer un plan d'action pour la Charte pour des technologies inclusives à partir de plus de 200 recommandations formulées par les participants lors de la consultation provinciale. Quant au comité d'experts, il avait pour mandat d'approuver le plan d'action et d'assurer la conformité de celui-ci avec les 10 recommandations émises dans la Charte pour des technologies inclusives (#CTI2016). Le tableau suivant présente une synthèse du calendrier et des activités réalisées par les deux comités et qui ont mené à la publication du présent plan d'action.

Tableau 3

Synthèse des étapes de développement <i>Plan d'action quinquennal de la Charte pour des technologies inclusives</i>	
Novembre 2016	Mandat donné aux membres du comité de travail et du comité d'experts par Monsieur Martin Beaumont, président-directeur général du CIUSSS MCQ
Décembre 2016	Rencontres individuelles entre les membres du comité de travail et Monsieur Dany Lussier-Desrochers qui préside le comité de travail et le comité d'experts
Février 2017	Rencontre de groupe du comité de travail
Avril 2017	Rencontre de groupe du comité d'experts pour la validation de la version préfinale du #PTI2022
Avril 2017	Rencontre avec les partenaires ministériels pour la validation de la version préfinale du #PTI2022
Mai 2017	Rencontre de groupe du comité de travail pour la validation de la version définitive du #PTI2022
Mai 2017	Envoi d'un document à Monsieur Martin Beaumont, Président-directeur général du CIUSSS MCQ : Plan d'action 2017-2022 pour des technologies inclusives - #PTI2022
Juin 2017	Lancement officiel du Plan d'action 2017-2022 pour des technologies inclusives - #PTI2022

En parallèle, une démarche de positionnement stratégique du #PTI2022 a été mise en place afin d'assurer une application et un positionnement transversal du plan d'action dans les instances ministérielles, en santé et services sociaux et en éducation. En avril 2017, un comité ad hoc a lu la version préfinale du plan d'action et a émis un certain nombre de recommandations afin d'optimiser les retombées des actions inscrites dans le plan d'action. Le tableau suivant présente les membres de ce comité.

Tableau 4

Membres du comité de positionnement stratégique du #PTI2022
Monsieur Jean Dupont, Conseiller aux programmes, Direction de l'organisation des services en déficience et en réadaptation physique de la Direction générale des services sociaux du Ministère de la Santé et des Services sociaux.
Monsieur Yves Lachapelle, professeur titulaire au Département de psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières
Monsieur Paul Guyot, Conseiller cadre au transfert et à la valorisation des connaissances au CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Madame Pascale Castonguay, responsable des élèves ayant un TSA ou une DI, responsable du déploiement du Programme éducatif CAPS au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires
Madame Marie-Pierre Johnson, conseillère aux programmes, Direction de l'organisation des services en déficience et en réadaptation physique de la Direction générale des services sociaux du Ministère de la Santé et des Services sociaux.
Monsieur Daniel Garneau, Directeur. Direction de l'organisation des services en déficience et en réadaptation physique de la Direction générale des services sociaux du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Format privilégié pour la présentation du Plan d'action 2017-2022 pour des technologies inclusives (#PTI2022)

Les 10 recommandations de la Charte pour des technologies inclusives ont servi d'assises pour son développement. Ainsi, les 10 recommandations ont été précisées en 10 principes directeurs. Pour chacun d'eux, une série d'objectifs ont été identifiés. Ces objectifs sont rattachés à des actions précises et des responsables de leur mise en œuvre. En plus des 10 principes directeurs, le plan d'action comprend 24 objectifs et 48 actions à réaliser pour soutenir la concrétisation des différentes facettes du processus d'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA. Ceux-ci sont répartis sur cinq ans et impliquent une diversité de porteurs (chercheurs universitaires, équipe de valorisation et de transfert des connaissances, CPEITC, OPHQ, MSSS, CISSS, CIUSSS, milieux associatifs, commissions scolaires, concepteurs informatiques, etc.). Lancés lors de la journée technoclinique du 15 juin 2017, le plan d'action et le mot-clic #PTI2022, font écho au mot-clic de la Charte #CTI2016. Le choix de 2022 permet de cibler l'année précise où les cibles du plan d'action seront entièrement atteintes. Pour les cinq prochaines années, ce mot-clic sera utilisé pour réaliser des suivis sur la concrétisation du plan d'action.

Les suites du Plan d'action 2017-2022 pour des technologies inclusives (#PTI2022)

La concrétisation des actions liées au #PTI2022 fera l'objet d'un suivi rigoureux. Pour ce faire, un comité tactique de coordination a été créé. Les membres de ce comité auront pour mandat de réaliser un suivi des indicateurs et vérifier l'atteinte des différentes cibles dans les échéanciers prévus. Ils auront aussi pour responsabilité de mobiliser, entre juin et décembre 2017, les responsables de la mise en œuvre des recommandations pour les 10 principes directeurs et de produire un bilan annuel faisant état de l'atteinte des cibles. Dès janvier 2018, le plan d'action sera officiellement en vigueur et les indicateurs seront documentés sur une base annuelle (janvier à décembre de chacune des 5 années).

Tableau 5

Membres du comité tactique de coordination du #PTI2022
Monsieur Dany Lussier-Desrochers, professeur au Département de psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières, directeur général du CPEITC, chercheur de l'Institut universitaire en DI et en TSA
Monsieur Yves Lachapelle, professeur titulaire au Département de psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières
Monsieur Paul Guyot, Conseiller cadre au transfert et à la valorisation des connaissances au CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Madame Valérie Godin-Tremblay, doctorante en psychoéducation à l'UQTR et coordonnatrice du CPEITC

Plan d'action 2017-2022 pour des technologies inclusives (#PTI2022)

Recommandation 1. Faire de l'autodétermination un principe central de l'inclusion numérique. S'assurer que les technologies développées et déployées soutiennent le développement de comportements autodéterminés chez les personnes présentant une DI ou un TSA en leur permettant d'accroître leurs capacités à exercer davantage de contrôle sur leur vie et d'en améliorer la qualité.

1

Principe directeur. Faire de l'autodétermination, un principe central de l'inclusion numérique.

Public ciblé par la recommandation.

Tous les acteurs de la société

Responsables de la mise en œuvre.

IU en DI et en TSA, comité tactique de coordination du #PTI2022 CPEITC, chercheurs universitaires et programmes services en DI-TSA-DP des CISSS et CIUSSS

Objectifs

Actions

Objectif 1.1. Démontrer scientifiquement le lien existant entre l'inclusion numérique et le concept d'autodétermination.

Réaliser des études scientifiques : 1) explorant et décrivant le lien entre l'inclusion numérique et l'autodétermination et 2) évaluant les impacts de l'utilisation de technologies numériques sur l'autodétermination et la qualité de vie.

Diffuser les résultats des études dans des revues scientifiques.

Objectif 1.2. Sensibiliser et informer les parties prenantes sur les actions concrètes pouvant être réalisées afin de soutenir l'émergence de comportements autodéterminés facilitant l'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA.

Réaliser des activités de sensibilisation et de transfert de connaissances ciblant spécifiquement les utilisateurs et chacune des parties prenantes au processus d'inclusion numérique.

Objectif 1.3. Soutenir les utilisateurs et les parties prenantes, afin qu'ils puissent mener des actions concrètes favorisant l'émergence de comportements autodéterminés facilitant l'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA.

Développer des modalités de soutien permettant aux utilisateurs et aux parties prenantes de choisir les technologies numériques les plus adaptées aux besoins et aux capacités des utilisateurs et représentant le meilleur rapport qualité/prix.

Recommandation 2. Assurer une participation active des personnes présentant une DI ou un TSA dans les initiatives visant leur inclusion numérique. Ceci doit se concrétiser par le développement et l'accès : a) des produits technologiques abordables, adaptés aux capacités de ces personnes et disponibles dans leurs divers milieux de vie et b) des programmes d'intervention spécifiques et personnalisés. Pour y parvenir, il est recommandé d'enrichir les politiques et cadres légaux actuels, notamment en matière de technologies.

2

Principe directeur 2. Favoriser une participation active des personnes présentant une DI ou un TSA dans les initiatives visant leur inclusion numérique.

Public ciblé par la recommandation.	Tous les acteurs de la société	Responsables de la mise en œuvre.	OPHQ (objectif 2.1), comité tactique de coordination du #PTI2022 et CPEITC
Objectifs		Actions	
Objectif 2.1. Sensibiliser les organisations publiques, municipales, communautaires et privées sur l'importance de rendre inclusives les <u>technologies numériques</u> destinées au grand public afin d'assurer l'utilisation optimale de celles-ci par les personnes présentant une DI ou un TSA.		Poursuivre les efforts de sensibilisation auprès des ministères et des organisations publiques assujettit à l'article 26.5 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i> , en lien avec la politique gouvernementale « <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i> » (MSSS, 2006).	
		Émettre des recommandations aux organisations publiques, municipales, communautaires et privées afin d'adapter les <u>technologies numériques</u> disponibles au grand public afin de les rendre inclusives en fonction des capacités des personnes présentant une DI ou un TSA.	

Recommandation 3. Sensibiliser les développeurs sur l'importance d'uniformiser, simplifier et assurer la constance des paramètres des systèmes technologiques en collaborant systématiquement avec les personnes concernées. Respecter assidûment les critères d'accessibilité universelle pour le développement de ressources numériques.

3

Principe directeur. Sensibiliser les concepteurs de technologies numériques quant à l'importance de respecter les critères d'accessibilité universelle.

Public ciblé par la recommandation.	Les concepteurs de <u>technologies numériques</u> .	Responsables de la mise en œuvre.	Comité tactique de coordination du #PTI2022, CPEITC et concepteurs de technologies numériques
Objectifs	Actions		
Objectif 3.1. Sensibiliser les concepteurs de <u>technologies numériques</u> aux besoins et capacités des personnes présentant une DI ou un TSA.	Développer des modalités de soutien à l'intention des concepteurs de <u>technologies numériques</u> en : 1) vulgarisant les enjeux et défis rencontrés par les personnes présentant une DI ou un TSA lors de l'utilisation des <u>technologies numériques</u> ; 2) précisant les avantages de développer les technologies numériques dans une perspective d' <u>utilisateurs partenaires</u> et 3) soulignant la pertinence de favoriser l' <u>autodétermination</u> lors de la conception et du développement de celles-ci.		
	Diffuser la Charte pour des technologies inclusives et les critères d' <u>accessibilité universelle</u> du World Wide Web Consortium (W3C) auprès des concepteurs de <u>technologies numériques</u> et des agences développant des sites Internet dédiés aux personnes présentant une DI ou un TSA et les inviter à respecter systématiquement les critères d' <u>accessibilité universelle</u> pour le développement de <u>technologies numériques</u> .		
Objectif 3.2. Développer, en collaboration avec les utilisateurs présentant une DI ou un TSA, des outils numériques abordables et adaptés à leurs capacités.	Créer des occasions permettant aux concepteurs de <u>technologies numériques</u> d'être en contact direct avec les utilisateurs présentant une DI ou un TSA.		
	Encourager les concepteurs à réaliser des « tests d'utilisabilité » avec les personnes présentant une DI ou un TSA afin de déceler les difficultés liées à l'utilisation de <u>technologies numériques</u> développées.		
	Récompenser les concepteurs ayant développé les meilleures <u>technologies numériques</u> prenant en compte les besoins des personnes présentant une DI ou un TSA.		

Recommandation 4. Reconnaître l'importance du clinicien dans le développement de l'offre de service technoclinique : (a) en assurant une évaluation systématique, rigoureuse et concertée des besoins technologiques des personnes présentant une DI ou un TSA, (b) en mettant en place les conditions matérielles, techniques, humaines et financières nécessaires afin de déployer, de manière optimale, les outils technocliniques et (c) en assurant l'accompagnement des intervenants, professionnels, gestionnaires et autres acteurs concernés voulant intégrer cette pratique professionnelle.

4

Principe directeur. Ajouter une composante technoclinique dans l'offre des programmes services DI-TSA-DP des CISSS et CIUSSS.

Public ciblé par la recommandation.	Les milieux d'intervention spécialisés en DI et en TSA et les milieux scolaires	Responsables de la mise en œuvre.	Comité tactique de coordination du #PTI2022, CPEITC, programmes services en DITSADP des CISSS et CIUSSS, table nationale en DI-TSA-DP, IU en DI et en TSA, commissions scolaires et MSSS
Objectifs		Actions	
Objectif 4.1. Bonifier l'offre des programmes services en DI-TSA-DP des CISSS et CIUSSS en intégrant une composante technoclinique.		Collaborer avec le MSSS afin d'ajouter une composante technoclinique à l'offre de service des CISSS et CIUSSS.	
		Utiliser le modèle MAP ² S comme cadre de référence pour intégrer la composante technoclinique à l'offre de services des CISSS et CIUSSS.	
		Sensibiliser et former les gestionnaires et le personnel du <u>service des technologies de l'information</u> sur les meilleures pratiques à déployer pour soutenir l' <u>intervention technoclinique</u> dans les programmes services en DI-TSA-DP des CISSS et CIUSSS.	
Objectif 4.2. Favoriser la collaboration entre le réseau de la santé et celui de l'éducation.		Contribuer aux travaux du comité de coordination de l'entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation en vue de préciser les modes de collaboration à établir entre les établissements des deux réseaux pour optimiser les interventions liées aux technologies.	
Objectif 4.3. Soutenir le personnel clinique et scolaire qui intervient auprès des personnes présentant une DI ou un TSA afin qu'il ait les connaissances, les compétences et le soutien technique nécessaires à l'offre d'une <u>intervention technoclinique</u> de qualité.		Intégrer dans le plan de développement des compétences des intervenants cliniques et du personnel scolaire des contenus de formation sur les modalités d' <u>intervention technoclinique</u> afin qu'ils aient les qualifications nécessaires pour i) évaluer les besoins des personnes au plan technoclinique; ii) intégrer adéquatement les technologies dans leur pratique; iii) réaliser l'adéquation entre les besoins des personnes et les <u>technologies numériques</u> disponibles.	
Objectif 4.4. Développer un réseau d'expertise regroupant des organisations œuvrant auprès des personnes présentant une DI ou un TSA à l'échelle provinciale.		Maintenir et développer le CPEITC en visant l'adhésion de tous les CISSS et CIUSSS.	

Recommandation 5. Réaliser des travaux de recherche interdisciplinaires et intersectoriels impliquant toutes les parties prenantes sur le développement, l'utilisation et les enjeux éthiques liés à l'utilisation des technologies qui assurent la participation numérique des personnes présentant une DI ou un TSA.

5

Principe directeur. Favoriser la collaboration de l'ensemble des parties prenantes lors de la réalisation de travaux de recherche sur l'inclusion numérique.

Public ciblé par la recommandation.

Les milieux de la recherche en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes

Responsables de la mise en œuvre.

Comité tactique de coordination du #PTI2022, CPEITC, Chercheurs et IU en DI et en TSA

Objectifs

Actions

Objectif 5.1. Développer une programmation de recherche interdisciplinaire ciblant les dimensions associées à l'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA.

Collaborer avec les organismes subventionnaires afin d'offrir des programmes de financement abordant la thématique de l'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA.

Poursuivre la collaboration entre l'IU en DI et en TSA et le CPEITC afin de développer une programmation de recherche s'intéressant à l'une ou l'autre des dimensions de l'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA.

Sensibiliser et arrimer les programmations scientifiques des trois Instituts universitaires en services sociaux afin qu'elles intègrent la dimension technoclinique à leurs travaux de recherche.

Créer un répertoire des chercheurs québécois, canadiens et internationaux intéressés par l'inclusion numérique et le rendre disponible.

Réaliser des projets de recherche interdisciplinaires permettant de développer des technologies numériques intégrant les besoins et les capacités des personnes présentant une DI ou un TSA et impliquant les utilisateurs et les parties prenantes.

Réaliser des projets de recherche abordant les enjeux éthiques associés à l'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA (comme, par exemple, l'accessibilité, l'autonomie et l'autonomisation, la stigmatisation et la discrimination) et impliquant les utilisateurs et les parties prenantes.

Réaliser des études longitudinales examinant les expériences d'utilisation et l'évolution de la trajectoire d'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA et impliquant les utilisateurs et les parties prenantes.

Objectif 5.2. Réaliser des activités de transfert de connaissances vulgarisant les résultats de recherche sur l'inclusion numérique et s'adressant aux différentes parties prenantes.

Réaliser des activités de transfert de connaissances présentant les résultats de recherche aux utilisateurs présentant une DI ou un TSA.

Réaliser des activités de transfert de connaissances présentant les résultats de recherche aux parents et proches des utilisateurs présentant une DI ou un TSA.

Réaliser des activités de transfert de connaissances présentant les résultats de recherche aux intervenants et professionnels des programmes services en DI-TSA-DP des CISSS et CIUSSS.

Réaliser des activités de transfert de connaissances présentant les résultats de recherche au personnel du milieu scolaire.

Réaliser des activités de transfert de connaissances présentant les résultats de recherche aux milieux associatifs et communautaires impliqués dans le secteur de la DI ou du TSA.

Recommandation 6. Utiliser les programmes de formation aux niveaux collégial et universitaire afin d'intégrer les connaissances sur les besoins technologiques des personnes présentant une DI ou un TSA.

6

Principe directeur. Intégrer les connaissances sur les besoins technologiques des personnes présentant une DI ou un TSA dans les programmes de formation aux niveaux collégial et universitaire.

Public ciblé par la recommandation.

Les milieux de formation

Responsables de la mise en œuvre.

Comité tactique de coordination du #PTI2022 et CPEITC

Objectifs

Actions

Objectif 6.1. Sensibiliser les étudiants, enseignants, professeurs et directeurs des collèges et des universités québécoises sur les enjeux de l'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA.

Diffuser les résultats d'études scientifiques réalisées sur le sujet et les rendre accessibles aux enseignants, aux professeurs, aux directeurs et aux étudiants dans les milieux collégiaux et universitaires.

Sensibiliser les responsables des programmes en informatique, en communication média numérique ou en création média des collèges et universités sur les défis rencontrés par les personnes présentant une DI ou un TSA lors de l'utilisation des technologies numériques.

Objectif 6.2. Développer et offrir des activités de formation multidisciplinaires novatrices favorisant, chez les étudiants, le développement de savoirs, savoir-faire et savoir-être liés à l'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA.

Organiser des activités misant sur une collaboration entre les étudiants en informatique et les utilisateurs présentant une DI ou un TSA afin que ces derniers leur expliquent les défis auxquels ils sont confrontés dans leur processus d'inclusion numérique.

Objectif 6.3. Développer et offrir des activités de formation continue favorisant, chez les intervenants et professionnels cliniques, le développement de savoirs, savoir-faire et savoir-être liés à l'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA.

Offrir des activités de formation continue sur l'inclusion numérique et l'intervention technoclinique destinées aux intervenants et professionnels cliniques.

Recommandation 7. Identifier les meilleures pratiques d'utilisation des technologies de même que les composantes à mettre en place pour soutenir une intervention technoclinique efficiente et de qualité.

7

Principe directeur. Sensibiliser l'INESSS sur les meilleures pratiques technocliniques favorisant l'inclusion numérique.

Public ciblé par la recommandation.

L'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS)

Responsables de la mise en œuvre.

Comité tactique de coordination du #PTI2022 et CPEITC

Objectifs

Actions

Objectif 7.1. Informer l'INESSS sur la contribution de l'intervention technoclinique pour promouvoir l'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA.

Sensibiliser et informer l'INESSS sur : i) le fossé numérique dans le secteur de la DI et du TSA; ii) la contribution de l'intervention technoclinique dans le secteur de la DI et TSA; iii) la Charte pour des technologies inclusives (#CTI2016) et ii) le plan d'action quinquennal (#PTI2022).

Recommandation 8. Que les ministères concernés, notamment ceux de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi que celui du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, reconnaissent l'amélioration de la qualité de vie offerte par l'accès aux technologies et mettent en place des programmes et des mesures adaptées.

8

Principe directeur. Favoriser une reconnaissance ministérielle de l'impact des technologies numériques sur l'amélioration de la qualité de vie.

Public ciblé par la recommandation.	Les ministères et secrétariats concernés	Responsables de la mise en œuvre.	Comité tactique de coordination du #PTI2022, Secrétariat du conseil du Trésor, Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques, MEES, MESI, MSSS, MTESS et MTQ.
Objectifs		Actions	
Objectif 8.1. Intégrer le #PTI2022 dans la stratégie numérique du Québec.		Réaliser des représentations auprès des instances responsables de la stratégie numérique du MÉSI.	
Objectif 8.2. Sensibiliser les ministères sur le fossé qui se creuse entre les citoyens connectés et les personnes présentant une DI ou un TSA ainsi que sur les impacts des <u>technologies numériques</u> , sur le développement de comportements autodéterminés et sur l'amélioration de la <u>qualité de vie</u> .		Réaliser des représentations auprès des instances ministérielles identifiées dans le principe directeur afin de : 1) présenter la Charte et le plan d'action #PTI2022; 2) présenter des données sur les impacts des technologies sur l'autodétermination et la <u>qualité de vie</u> des personnes présentant une DI ou un TSA.	
		Inviter les ministères à inclure dans leurs politiques ou leurs plans d'action concernant les personnes présentant une DI ou un TSA, un énoncé reconnaissant : 1) l'amélioration de la <u>qualité de vie</u> offerte par l'accès aux <u>technologies numériques</u> et 2) l'importance de l' <u>autodétermination</u> dans les initiatives d' <u>inclusion numérique</u> .	
		Faire des représentations auprès du ministère de l'Économie, Science et Innovation, responsable de la stratégie numérique du Québec, afin qu'il soit sensibilisé aux enjeux numériques spécifiquement liés aux utilisateurs présentant une DI ou un TSA.	
Objectif 8.3. Influencer et harmoniser les politiques ministérielles et les cadres légaux actuels afin de soutenir l' <u>inclusion numérique</u> des personnes présentant une DI ou un TSA		Examiner les contributions et les limites des programmes de soutien financier actuellement offerts afin d'émettre des recommandations visant l'adaptation des programmes existants ou le développement de nouveaux dans une perspective de concertation entre les différents ministères.	

Recommandation 9. Sensibiliser la société au virage numérique, notamment par la diffusion aux plans régional, provincial, national et international, des connaissances, des expériences et des initiatives d'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA.

9

Principe directeur. Sensibiliser la société au virage numérique.

Public ciblé par la recommandation.

Tous les acteurs de la société et les médias

Responsables de la mise en œuvre.

Comité tactique de coordination du #PTI2022, CPEITC, chercheurs et IU en DI et en TSA

Objectifs

Actions

Objectif 9.1. Développer une stratégie de communication afin d'assurer un positionnement de l'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA dans les médias.

Travailler avec des équipes en communication pour positionner l'inclusion numérique en DI et TSA aux plans local, provincial, national et international.

Promouvoir la #CTI2016 et le #PTI2022.

Inscrire les chercheurs détenant une expertise sur l'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA dans les répertoires d'experts des sites des universités et de l'Institut universitaire en DI et TSA afin que les médias puissent facilement les trouver.

Assurer une présence sur les réseaux sociaux afin de relayer rapidement l'information sur l'inclusion numérique, la charte et le plan d'action.

Identifier les mots-clés et les utiliser sur les réseaux sociaux afin de relayer systématiquement les informations sur l'inclusion numérique, la charte et le plan d'action.

Objectif 9.2. Sensibiliser la population et les médias sur le fossé qui se creuse entre les citoyens connectés et les personnes présentant une DI ou un TSA, et sur les impacts des technologies numériques sur l'amélioration de leur autodétermination et leur qualité de vie.

Transmettre de l'information aux médias afin 1) de les informer sur le fossé numérique qui se creuse entre la population connectée et les personnes présentant une DI ou un TSA; 2) de présenter des expériences positives liées à l'utilisation des technologies par des personnes présentant une DI ou un TSA et 3) de présenter le bilan du plan d'action #PTI2022.

Objectif 9.3. Faciliter l'échange d'information sur l'inclusion numérique pour l'ensemble des acteurs impliqués et vulgariser les résultats d'études scientifiques réalisées sur le sujet.

Ajouter aux structures actuelles de transfert des connaissances un lieu virtuel de partage des connaissances : 1) centralisant l'ensemble de l'information et des outils et 2) présentant des suivis et des bilans d'expériences réalisés dans les différents milieux (communauté, réseau de la santé et des services sociaux, universités, réseau scolaire, etc.).

Recommandation 10. « Reconnaissez notre besoin d'avoir accès à la technologie par la mise en place de programmes de soutien couvrant les coûts liés à l'achat et à l'entretien des ressources numériques ainsi que la formation et les ressources nécessaires pour une utilisation optimale de la technologie soutenant notre autonomie. »

10

Principe directeur. Reconnaître les besoins d'accès aux technologies numériques des personnes présentant une DI ou un TSA.

Public ciblé par la recommandation.

Tous les acteurs de la société

Responsables de la mise en œuvre

Comité tactique de coordination du #PTI2022, CPEITC, programmes-services en DI-TSA-DP des CISSS et CIUSSS et milieux associatifs, Mouvement Personne D'Abord

Objectifs

Actions

Objectif 10.1. Reconnaître les besoins spécifiques des personnes présentant une DI ou un TSA et offrir des programmes d'intervention adaptés.

Utiliser les structures actuelles afin de créer des comités conseils régionaux constitués d'utilisateurs présentant une DI ou un TSA afin de leur permettre : 1) d'exprimer leurs besoins, 2) d'identifier les défis rencontrés dans leur processus d'inclusion numérique et 3) de donner leur avis sur les programmes ou les technologies numériques développés à leur intention.

Objectif 10.2. Assurer que les adaptations et les initiatives mises en place soient satisfaisantes pour les utilisateurs.

Évaluer la satisfaction des utilisateurs présentant une DI ou un TSA relativement aux : 1) technologies développées à leur intention; 2) programmes de soutien offerts et 3) ressources mises à leur disposition pour soutenir leur inclusion numérique.

Références

- #CTI. (2016). *Charte pour des technologies inclusives*. Document produit par le Centre de partage d'expertise en intervention technoclinique et l'Institut universitaire en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme, rattaché au CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec lors du 15e Rendez-vous de l'IU en Di et en TSA, Trois-Rivières, Québec.
- Allard, L. (2007). Émergence des cultures expressives, d'Internet au mobile. *Médiamorphoses*, 21, 19-25.
- Attour, A. et Longhi, C. (2009). Fracture numérique : le chaînon manquant. *Les Cahiers du numérique*, 5(1), 119-146.
- Ayres, K.M., Mechling, L. et Sansosti F.J. (2013). The use of mobile technologies to assist with life skills/independence of students with moderate/severe intellectual disability and/or autism spectrum disorders: Considerations for the future of school psychology. *Psychology in the Schools*, 50(3), 259–271.
- Braddock, D., Hoehl, J., Tanis, S., Ablowitz, E. et Haffer, L. (2013). The rights of people with cognitive disabilities to technology and information access. *Inclusion*, 1(2), 95-102.
- Burton, C.E., Anderson, D.H., Prater, M.A. et Dyches, T.T. (2013). Video self-modeling on an iPad to teach functional math skills to adolescents with autism and intellectual disability. *Focus on Autism and Other Developmental Disabilities*, 28(2), 67-77.
- Carey, A.C., Friedman, M.G. et Bryen, D.N. (2005). Use of electronic technologies by people with intellectual disabilities. *Mental Retardation*, 43(5), 322-333.
- Centre de partage d'expertise en intervention technoclinique (CPEITC). (2017). *Mission du CPEITC et partenaires*. Repéré à <https://www.technoclinique.com/mission>
- Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations (CEFRIO). (2012). Internet comme source d'information et mode de communication. *NETendances*, 3(5).
- Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations (CEFRIO). (2016). Portrait numérique des foyers québécois. *NETendances*, 7(1).
- Compiègne, I. (2011). *La société numérique en question(s)*. Auxerre, France : Sciences Humaines Éditions.
- Cook, A.M. (2015). *Assistive technologies: Principles and practice*. St. Louis: Elsevier.
- Entreprise Québec. (2016). *Médias sociaux*. Repéré à <https://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/marketing?g=marketing&sg=&t=s&e=466576978>
- Eveno, E. (1998). Parthenay, modèle français et européen de ville numérisée. Dans A. Lefebvre & G. Tremblay (sous la dir.). *Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales* (pp. 131-152). Sainte-Foy, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement (FQCRDITED). (2013). *La participation sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement : du discours à une action concertée*. Québec, QC : Auteur.

- Ford, C. et Rabe, K. (2011). Using the iPhone for assistive technology: A case study. *Exceptional Parent*, 41(7), 20-22.
- Gouvernement du Québec. (2009). *À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*. Drummondville, QC: Office des personnes handicapées du Québec.
- Gouvernement du Québec. (2017). *Thésaurus de l'activité gouvernementale [Responsable des technologies de l'information]*. Repéré à <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=11101#>
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). (2012). *Vers l'élaboration d'un guide de pratique dans le secteur des services sociaux – Position du Comité sur les guides de pratique en services sociaux de l'INESSS* [Document rédigé par Sylvie Beauchamp et Jean-Pierre Duplantie avec la collaboration de Jean-Marie Moutquin, Pierre Dagenais et Céline Mercier]. Montréal, QC : Auteur.
- Jenkins. H. (2006). *Convergence culture. How old and new media collide*. New-York, NY: New York University Press.
- Lachapelle, Y., Lussier-Desrochers, D., Caouette, M. et Therrien-Bélec, M. (2011). L'utilisation d'un assistant au déplacement : étude de cas en déficience intellectuelle. *Revue Francophone de la Déficience Intellectuelle*, 22, 51-56.
- Lord, C. (2015). *Le TC dans tous ses états : exemples concrets du CLIPP*. Communication présentée au Colloque sur le transfert et la mobilisation des connaissances – Des savoirs à l'action : comment faire le pont. Québec, Canada.
- Lussier-Desrochers, D. (2016). Définir l'intervention technoclinique pour mieux comprendre sa portée. *Revue du Consortium national de recherche sur l'inclusion sociale (CNRIS)*, 8(1), 14-15.
- Lussier-Desrochers, D., Caouette, M. et Godin-Tremblay, V. (2017). *Le déploiement de l'intervention technoclinique selon le modèle MAP²S*. Dans D. Lussier-Desrochers (sous la dir.), *Intervention technoclinique dans le secteur des services sociaux. Enjeux cliniques et organisationnels*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Lussier-Desrochers, D., Guyot, P., Godin-Tremblay, V. et Roux, J. (2016). L'exclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA : une préoccupation sans cesse grandissante ! *Revue du Consortium national de recherche sur l'inclusion sociale (CNRIS)*, 7(2), 18-20.
- Lussier-Desrochers, D., L. Normand, C., Fecteau, S., Roux, J., Godin-Tremblay, V., Dupont, M.-È., Caouette, M., Romero-Torres, A., Viau-Quesnel, C., Lachapelle, Y. et Pépin-Beauchesne, L. (soumis). Modélisation soutenant l'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA. *Revue Francophone de la Déficience Intellectuelle (RFDI)*, 27, 5-24.
- Mechling, L.C. et Seid, N.H. (2011). Use of a hand-held personal digital assistant (PDA) to self-prompt pedestrian travel by young adults with moderate intellectual disabilities. *Education and Training in Autism and Developmental Disabilities*, 46(2), 220-237.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2017). *Plan stratégique du ministère de la Santé et des Services sociaux 2015-2020* [mise à jour 2016]. Québec, QC: La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Mintz, J., Branch, C., March, C., & Lerman, S. (2012). Key factors mediating the use of a mobile technology tool designed to develop social and life skills in children with autistic spectrum disorders. *Computers & Education*, 58(1), 53-62.

- Näslund, R. et Gardelli, A. (2013). 'I know, I can, I will try': Youths and adults with intellectual disabilities in Sweden using information and communication technology in their every life. *Disability & Society*, 28(1), 28-40.
- Office québécois de la langue française (OQLF). (2007). *Grand dictionnaire terminologique [technologie de l'information]*. Repéré à <http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/Resultat.aspx>
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). (2004). *L'administration électronique, un impératif*. Paris, France : Auteur.
- Organisation mondiale de la santé (OMS). (1994). Development of the WHOQOL: Rationale and Current Status. *International Journal of Mental Health*, 23(3), 24-56.
- Rocque, S., Langevin, J., Chalgouhmi, H., et Gorayeb, A. (2011). *Accessibilité universelle et designs contributifs dans un processus évolutif*. Repéré à <http://ripqh.qc.ca/fr/revue/journal-19-03-2011-01>
- Schmidt, E. et Cohen, J. (2013). *The new digital Age : Reshaping the future of people, nations and business*. New York, NY : John Murray.
- Wainer, J., Vieira, P. et Melguizo, T. (2015). The association between having access to computers and Internet and educational achievement for primary students in Brazil. *Computers & Education*, 80, 68-76.
- Wehmeyer, M. L. et Sands, D. J. (1996). *Self-Determination across the Life Span : Independence and Choice for People with Disabilities*. Baltimore, Paul H. Brookes Editors.
- Wei, L. et Hindman, D.B. (2011). Does the digital divide matter more? Comparing the effects of new media and old media use on the education-based knowledge gap. *Mass Communication and Society*, 14, 216-235.
- Zawisza, M., Kamiński, B., Jakuczun, W. et Gładysz, A. (2013). Composite evaluation of broadband internet access in Poland. *International Workshop on Multiple Criteria Decision Making*, 160-177.

Appendice A.
Charte pour des technologies inclusives (#CTI2016)



CHARTRE

pour des technologies inclusives

Plusieurs documents législatifs, dont la politique **A part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité** (OPHQ, 2009), insistent sur le fait que l'un des grands défis actuels consiste à assurer une société orientée vers une réponse optimale aux besoins essentiels des personnes présentant des déficiences et des incapacités. En quête de solutions novatrices à ces nouveaux défis, la dernière décennie fut teintée d'un intérêt particulier envers les technologies de soutien. Pour les personnes présentant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA), ceci pose le défi d'assurer leur inclusion numérique à tous les niveaux tout en s'assurant de prévenir les abus et agressions dont elles pourraient être victimes en raison de leurs vulnérabilités. Dans ce contexte, il nous apparaît essentiel de poursuivre et consolider nos efforts collectifs de la manière la plus efficiente possible. Pour atteindre cet objectif, il nous faut une vision partagée, des engagements communs et des actions concertées si bien **qu'en cette journée du 16 juin 2016, à Trois-Rivières, la Charte sur l'inclusion numérique #CTI2016 propose les 10 recommandations suivantes :**

- 1 À tous les acteurs de la société**
Faire de l'autodétermination un principe central de l'inclusion numérique. S'assurer que les technologies développées et déployées soutiennent le développement de comportements autodéterminés chez les personnes présentant une DI ou un TSA en leur permettant d'accroître leurs capacités à exercer davantage de contrôle sur leur vie et d'en améliorer la qualité.
- 2 À tous les acteurs de la société**
Assurer une participation active des personnes présentant une DI ou un TSA dans les initiatives visant leur inclusion numérique. Ceci doit se concrétiser par le développement et l'accès : a) des produits technologiques abordables, adaptés aux capacités de ces personnes et disponibles dans leurs divers milieux de vie et b) des programmes d'intervention spécifiques et personnalisés. Pour y parvenir, il est recommandé d'enrichir les politiques et cadres légaux actuels, notamment en matière de technologies.
- 3 Aux développeurs de produits informatiques, d'applications et de sites Internet**
Sensibiliser les développeurs sur l'importance d'uniformiser, simplifier et assurer la constance des paramètres des systèmes technologiques en collaborant systématiquement avec les personnes concernées. Respecter assidûment les critères d'accessibilité universelle pour le développement de ressources numériques.
- 4 Aux milieux d'intervention spécialisés en DI et en TSA**
Reconnaître l'importance du clinicien dans le développement de l'offre de service technoclinique : (a) en assurant une évaluation systématique, rigoureuse et concertée des besoins technologiques des personnes présentant une DI ou un TSA, (b) en mettant en place les conditions matérielles, techniques, humaines et financières nécessaires afin de déployer, de manière optimale, les outils technocliniques et (c) en assurant l'accompagnement des intervenants, professionnels, gestionnaires et autres acteurs concernés voulant intégrer cette pratique professionnelle.
- 5 Aux milieux de la recherche**
Réaliser des travaux de recherche interdisciplinaires et intersectoriels impliquant toutes les parties prenantes sur le développement, l'utilisation et les enjeux éthiques liés à l'utilisation des technologies qui assurent la participation numérique des personnes présentant une DI ou un TSA.
- 6 Aux milieux de formation**
Utiliser les programmes de formation aux niveaux collégial et universitaire afin d'intégrer les connaissances sur les besoins technologiques des personnes présentant une DI ou un TSA.
- 7 À l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS)**
Identifier les meilleures pratiques d'utilisation des technologies de même que les composantes à mettre en place pour soutenir une intervention technoclinique efficiente et de qualité.
- 8 Aux ministères concernés**
Que les ministères concernés, notamment ceux de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi que celui du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, reconnaissent l'amélioration de la qualité de vie offerte par l'accès aux technologies et mettent en place des programmes et des mesures adaptées.
- 9 À tous les acteurs de la société et aux médias**
Sensibiliser la société au virage numérique, notamment par la diffusion aux plans régional, provincial, national et international, des connaissances, des expériences et des initiatives d'inclusion numérique des personnes présentant une DI ou un TSA.
- 10 À tous les acteurs de la société**
Reconnaissez notre besoin d'avoir accès à la technologie par la mise en place de programmes de soutien couvrant les coûts liés à l'achat et à l'entretien des ressources numériques ainsi que la formation et les ressources nécessaires pour une utilisation optimale de la technologie soutenant notre autonomie.



Les
RENDEZ-VOUS
de l'institut universitaire en DI et en TSA

[illegible]

Institut affilié à
UQTR
Université du Québec
à Trois-Rivières
Savoir. Surprendre.

**Institut universitaire
en déficience intellectuelle
et en trouble du spectre de l'autisme**

Rattaché au Centre intégré universitaire de santé
et de services sociaux de la Mauricie-et-du-
Centre-du-Québec

1025, rue Marguerite-Bourgeoys
Trois-Rivières (Québec) G8Z 3T1

Téléphone : 819 379-7732

Ligne sans frais : 1 888 379-7732

www.rechercheiuditsa.ca

www.ciusssmcq.ca

Pour nous suivre sur les médias sociaux



: CIUSSS MCQ

**Centre de partage d'expertise en intervention
technoclinique (CPEITC)**

Université du Québec à Trois-Rivières
3351 Boul. des Forges
Trois-Rivières, Québec

technoclinique@uqtr.ca

<https://www.technoclinique.com>

